



**BUGEYSUD**

Cercle de qualités

**Guide d'entretien de votre installation  
d'assainissement non collectif**

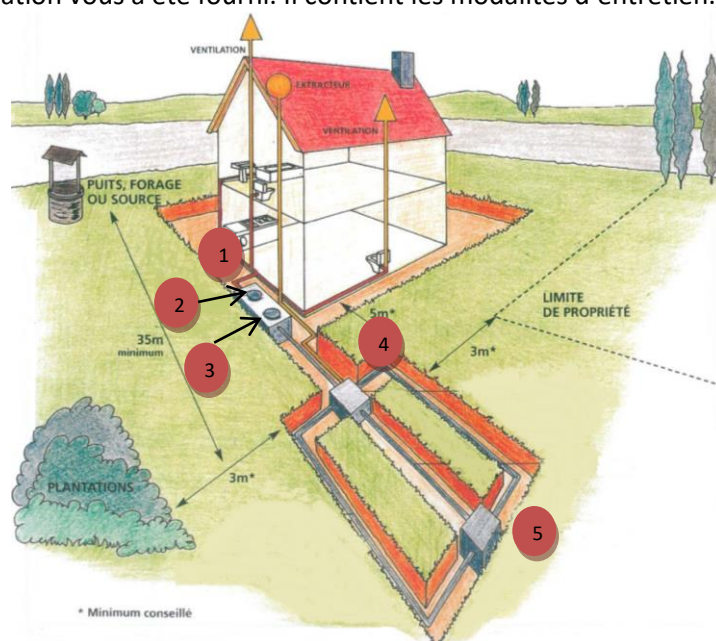


## Pourquoi entretenir ?

L'entretien régulier de votre installation d'assainissement non collectif est nécessaire et indispensable afin de lui garantir une durée de vie maximale. Seul un suivi régulier de vos ouvrages assurera leur pérennité et évitera les problèmes précoces de corrosion, d'engorgement, ou de colmatage.

## Conseils d'entretien :

Les opérations et les fréquences d'entretien varient selon les ouvrages. Pour les ouvrages nouvellement agréés, un guide d'utilisation vous a été fourni. Il contient les modalités d'entretien.



Source : Agence de l'eau

### 1- Le bac à graisses :

**Vérifier votre bac à graisses tous les 3 à 4 mois et retirer si nécessaire les dépôts et les graisses accumulées.** Nettoyer au jet le dispositif et remplir le bac d'eau claire avant la remise en service. Il doit être nettoyé régulièrement afin de limiter le colmatage amont et aval des canalisations. Cette opération est systématiquement effectuée lors des opérations de vidange de la fosse toutes eaux.

### 2- La fosse toutes eaux ou septique :

**La périodicité de la vidange est adaptée au volume de l'ouvrage et au nombre de personnes. Le niveau de boue dans la fosse ne doit pas dépasser les 50% du volume total de celle-ci.**

La vidange est une opération essentielle pour assurer le bon fonctionnement de l'ouvrage et un bon traitement des eaux usées. Elle permet d'éviter le colmatage progressif de votre installation.

En l'absence de vidange, les boues obstruent le réseau de collecte ou s'évacuent dans la filière de traitement, ce qui produit un colmatage. Après la vidange il faut remplir d'eau claire la fosse.

La vidange doit être réalisée par une entreprise agréée par le Préfet.

### 3- Préfiltre :

Vérifier votre préfiltre tous les 6 mois. En cas de dépôt de matières, retirez le filtre et nettoyez-le au jet d'eau puis le replacer.

En cas de dégradation le préfiltre doit être changé.

### 4- Regard de répartition :

Vérifier tous les 6 mois, le bon écoulement des eaux, retirer éventuellement les matières déposées sur le fond. En aucun cas, les pousser dans les drains, risque de colmatage.

### 5- Regard de bouclage :

Vérifier tous les 6 mois, le fonctionnement du système en vous assurant qu'il n'y a pas d'eaux stagnantes dans ce regard. Autrement, cela signifie que le dispositif est colmaté, contactez le SPANC.

## Conseils d'utilisation :

### Vous pouvez utiliser :

- Des produits biodégradables
- De l'eau de javel, des détergents... les rejets de produits d'entretien de la maison correspondant à une utilisation habituelle ne perturbent pas le fonctionnement des installations.
- Des activateurs biologiques après une vidange ou une période d'inoccupation de l'habitation.

### A proscrire :

- Les lingettes, elles doivent être jetées dans les poubelles, elles peuvent colmater les canalisations.
- Les déversements de produits tels que white spirit, acides, peintures, huiles, solvants, pesticides, médicaments...
- Les matières solides ou des ordures ménagères même après broyage dans le système d'assainissement.

## Recommandations générales :

- Les regards de visite doivent rester accessibles, pour permettre un entretien régulier.
- L'installation doit se trouver à 3 mètres de tous arbres pour que le système racinaire ne l'atteigne pas, pour éviter l'obstruction des drains par les racines.
- La ventilation de la fosse ne doit pas être obstruée et doit se trouver au dessus des locaux car les gaz peuvent endommager les ouvrages et générer de fortes odeurs.
- Le système d'épandage ne doit pas être recouvert d'un revêtement imperméable, afin de permettre des échanges d'air.
- Ne pas circuler en véhicules ou stocker des charge lourdes sur le dispositif d'assainissement car il peut être endommagé.
- Ne pas raccorder les eaux pluviales ainsi que la vidange des piscines au système d'assainissement, risque de saturation.



**Communauté de Communes Bugéy Sud**

34, Grande Rue – BP3- 01301 BELLEY

Tél : 04 79 81 41 05 – Ligne directe : 04 79 81 11 33

Mail : [spanc@cbugeysud.com](mailto:spanc@cbugeysud.com)

[www.cbugeysud.com](http://www.cbugeysud.com)

## Carnet d'entretien :

Date	Intervenant	Dispositif concerné				Nature de l'intervention
		Fosse toutes eaux	Préfiltre	Bac à graisses	Autres...	
<b>Exemple :</b> Le 15/03/20..	Nom du vidangeur	X	X	X	X	Vidange de la fosse, nettoyage du préfiltre, du bac à graisses et curage des drains

Conserver tout de même les justificatifs délivrés par le vidangeur, ils vous seront demandés lors de la visite du service SPANC.